



**SAINT-AUGUSTIN**  
DE-DESMAURES

**AVIS PUBLIC**

## **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION ANNÉE 2020**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, trésorier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

QUE le rôle de perception des taxes pour l'année 2020 a été complété conformément aux articles 501 à 503 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C19) et a été déposé le 28 janvier 2020 aux bureaux de l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

QUE dans les soixante (60) jours qui suivent la date du présent avis, une demande de paiement des taxes sera transmise par la poste à toutes les personnes inscrites à ces rôles.

QUE les comptes de taxes excédant trois cents dollars (300 \$) sont payables en quatre (4) versements égaux par année :

- Premier versement : 28 février 2020
- Deuxième versement : 24 avril 2020
- Troisième versement : 26 juin 2020
- Quatrième versement : 28 août 2020

Cependant, le débiteur peut, s'il le désire payer en un seul versement.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 12 février 2020

M. Hubert Plante CPA CMA, trésorier  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)